

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 31 AOUT 2020

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 24 août 2020 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu lundi 31 août 2020 au foyer rural de Thoard ».

Ordre du jour :

- Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2020
- Demande de subvention dans le cadre du FODAC 2020
- Demande d'hébergement d'urgence
- Point sur le projet de Lotissement des Bourres
- Point sur les travaux
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire.

Etaient présents : Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, Jean-Claude FABRE, Jean-Louis PIN, adjoints, Caroline SOUTEYRAND, Martine BERIO, Nathalie BAILLE, Kévin DELAYE, Benjamin LAFOND, Guy RAIMON, conseillers municipaux.

Absents excusés : Cathy RAMBAUD, Denis BAUDRON, Patrick PELAGIO

Absente : Sophie PENAUD

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer. M. Kévin DELAYE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 06 juillet 2020

Le compte rendu de la réunion du 06 juillet 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM31082020-1-Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2020

Le maire informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre des amendes de police de la part du Département. Il précise que l'on peut déposer plusieurs projets et propose l'aménagement d'un sentier piéton le long du pont à l'entrée du village, et l'aménagement de l'aire de récupération des déchets et du tri sélectif à l'entrée du village. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité

- SOLLICITE une subvention à hauteur de 50%, dans le cadre des amendes de police, pour chacun des projets suivants :
- *Aménagement d'un sentier piéton le long du pont à l'entrée du village*

Montant HT des travaux :	2 775.00 €
Subvention :	1 387.50 €
Autofinancement :	1 387.50 €

- ***Aménagement de l'aire de récupération des déchets et du tri sélectif au hameau des Bourres***

Montant HT des travaux :	3 458.75 €
Subvention :	1 729.38 €
Autofinancement :	1 729.37 €

- ***Aménagement de l'aire de récupération des déchets et du tri sélectif à l'entrée du village***

Montant HT des travaux :	3 000.00 €
Subvention :	1 500.00 €
Autofinancement :	1 500.00 €

- AUTORISE le Maire à déposer les dossiers auprès du Département des Alpes-de -Haute- Provence

DCM31082020-2-Demande de subvention dans le cadre du FODAC 2020

Le maire indique que dans le cadre du FODAC (aide aux communes pour l'investissement, il est possible d'obtenir une subvention d'un taux maximum de 40%, plafonnée à 9 200 € pour auprès du Département, pour les opérations d'investissement. Il propose de déposer un dossier pour l'aménagement du chemin des Ataux.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention à hauteur de 50% , dans le cadre du FODAC 2020, pour le projet :

- ***Aménagement du chemin des Ataux***

Montant HT des travaux :	13 000.00 €
Subvention :	5 200.00 €
Autofinancement :	7 800.00 €

- AUTORISE le Maire à déposer le dossier auprès du Département des Alpes-de- Haute-Provence

DCM31082020-3-Demande d'hébergement d'urgence

M. le Maire fait part d'un courrier, adressé aux mairies du département, par Mme MARINÉ, directrice de l'école maternelle de MALIJAI, demandant un hébergement d'urgence pour une famille avec 4 enfants. I. PEIGNEUX a contacté Mme MARINÉ pour en savoir un peu plus et rapporte la situation actuelle de la famille BYBERI.

M. le Maire laisse la parole à Mme I. PEIGNEUX qui fait un résumé de la situation de la famille BYBERI en précisant qu'une enfant serait susceptible de rentrer à l'école de Thoard cette année et une seconde l'an prochain et qu'une troisième fait sa rentrée cette année au collège à DIGNE LES BAINS. Elle précise également que la famille est en attente d'une réponse pour l'obtention des conditions matérielles d'accueil mises en place par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

Le maire reprend la parole et propose de mettre le logement libre, rue de l'ancienne école, à disposition de cette famille en situation d'urgence pour une durée de six mois dans un premier temps à l'issue duquel une réévaluation de la situation sera faite pour un renouvellement éventuel.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve cette décision.

DCM31082020-4-Point sur le projet de Lotissement des Bourres

M. le Maire informe l'assemblée que le dossier de demande de permis d'aménager est prêt et qu'il va être déposé prochainement. Il informe également que les banques ont été consultées pour l'obtention d'un prêt de 215 000 Euros afin de financer l'achat des terrains et les premières études. Il ressort que 2 possibilités s'offrent à nous, soit le système de prêt relais sur 3 ans, voire 4, à entre 0.50 et 1% ; soit le système de prêt à long terme, 15 ans à 1.45% ou 20 ans à 1.57%. Le secrétariat recontacte les banques pour connaître les modalités de transformation d'un prêt relais en prêt classique. La décision sera prise dès lors que le permis d'aménager aura été accordé.

DCM31082020-5-Point sur les travaux

Réseaux des Bourres

Les travaux suivent leur cours sans problème majeur, à part quelques petites complications liées à la configuration des lieux sur le secteur bas. I. PEIGNEUX souligne la compétence et la courtoisie du personnel de l'entreprise IMBERT.

Sentier piétons du Serre au village

Le sentier, réalisé à moindre coût puisque nous avons récupéré les déblais du chantier des Bourres, est opérationnel. Un panneau de signalisation va être posé.

Sanitaires publics

DCM31082020-5-A-Avenant n° 1 au marché « Restructuration des sanitaires publics » par l'entreprise SEGOND – Lots I II et III

M. le Maire signale au conseil municipal que, dans le cadre des travaux de restructuration des sanitaires publics, il s'est avéré nécessaire de modifier le projet en ce qui concerne la transformation du local poubelles.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 1 de l'entreprise SEGOND pour une plus-value d'un montant de 2 773,00 € HT, soit 3 327.60 € TTC pour la transformation du local poubelles qui a pour résultat d'élever le montant du marché à 24 667.50 € HT, soit 29 601.00 € TTC,
- AUTORISE le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Voirie

Le chemin des Ataux devrait être réalisé en septembre/octobre

Le chemin du Colombier va également être remis en forme avec compactage avant la bergerie, avant le colombier et jusqu'à Vaunavès. M. le Maire rappelle que l'an passé, les riverains avaient refusé que le chemin soit enrobé. Il charge la commission Travaux d'étudier la meilleure solution pour que l'intervention à venir soit pérenne.

Le gué des Férauds va être refait très prochainement, en régie.

Travaux Ecole

Les toilettes dans la classe maternelle ont été réalisés et le plafond du bureau de direction a été réparé.

DCM31082020-6-Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

Le maire indique que dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, il n'a pas fait valoir le droit de préemption pour les ventes suivantes :

- Cession d'une maison d'habitation de 75 m² sur un terrain de 653 m², au prix de 150 000 €, sise au 1 impasse de la Colline aux Bourres
- Cession d'une maison d'habitation de 100 m² sur un terrain de 244 m² au prix de 168 000 €, sise rue du Col

DCM31082020-7-Questions diverses

DCM31082020-7-A-Gratuité du transport scolaire et de la garderie

Le maire rappelle les décisions du conseil municipal en date des 8 avril 2019 et 11 juillet 2019 de mettre en place la gratuité du transport scolaire et de la garderie. Les effectifs ayant peu évolué, il propose de reconduire la gratuité pour l'année scolaire 2020-2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de reconduire la gratuité du transport scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2020-2021.

B. LAFOND propose de communiquer sur le coût réel pour la commune.

DCM31082020-7-B-Participation de la commune aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune

M. le Maire rappelle qu'à la rentrée dernière, qu'une enveloppe budgétaire de 1 500 € avait été allouées pour la participation communale, à hauteur de 50 € en fonction du nombre d'enfants, avait été mise en place pour aider les familles dont les enfants pratiquaient des activités extra-scolaires hors commune.

Sachant que pour l'année 2019/2020, 24 enfants ont pu bénéficier d'une aide 50 euros, le maire propose de renouveler le dispositif.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité,

- décide de reconduire le dispositif et d'allouer une enveloppe de 1 500 Euros pour participation aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune ;
- dit que l'aide, calculée en fonction du nombre de demandes mais qui, en tout état de cause, ne pourra excéder 50 Euros par enfant, sera versée aux familles qui en adresseront la demande, accompagnée d'un justificatif (licence, attestation d'inscription) et d'un RIB, en mairie avant le 30 octobre 2020.

DCM31082020-7-C-Divers

Réouverture des salles aux associations

M. le Maire fait part de plusieurs demandes de réouverture des salles municipales aux associations pour la reprise de leurs activités. Il précise que des protocoles ont été proposés afin de respecter les règles sanitaires actuelles pour lutter contre le Covid-19.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, décide la réouverture des salles aux associations à condition que chaque association le protocole sanitaire mis en place.

Changement de nom Rue de l'abattoir

G. RAIMON fait par d'une demande d'un habitant afin que la rue de l'abattoir soit rebaptisée. M. le Maire rappelle qu'une réponse à une première demande avait été faite et que, de surcroît, le changement des noms de rue avait fait l'objet d'une consultation des habitants. Il rappelle également que le nom des rues fait écho au patrimoine et à l'histoire du village mais charge cependant la commission Communication d'étudier la question.

Demande d'aide pour ravalement de façade

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme LECONTE demandant à bénéficier de l'aide communale pour le ravalement de sa façade, conformément à la délibération en date du 14/06/2010. Après vérification de la facture présentée, une subvention de 386.75€ va lui être versée prochainement.

Réunion avec la Maison Technique

Mme I. PEIGNEUX informe le conseil qu'elle a rencontré, avec M. POMMIER et JC FABRE, les responsables de la Maison technique du département en Mairie et sur site. Les sujets évoqués ont été la vitesse et la sécurité aux Bourres (objets de la pétition des riverains déposée en mairie en juin dernier) ainsi que la signalisation

S'agissant de la vitesse, Les Bourres étant situés sur la route départementale, la commune ne peut pas décider de la réglementation et/ou engager des travaux pour réduire la vitesse. Il y a deux options :

- soit c'est le département qui intervient
- soit la zone concernée doit être déclarée en agglomération et le pouvoir de police revient alors à la commune, sachant que l'entretien des espaces verts et bleus (eau) sont alors à la charge de la commune.

Mme GAUSSIN va nous faire parvenir une étude et ses propositions, après que des mesures de vitesse inopinées auront été réalisées aux Bourres. Une réponse va être faite aux riverains signataires de la pétition.

Les problèmes de visibilité en sortie des Bourres ont été pointés avec les travaux en cours : peut-être faudrait-il mettre un miroir ? K. DELAYE informe qu'il y a le même problème au Colombier.

S'agissant de la signalisation, Mme GAUSSIN a rappelé que la signalisation commerciale est interdite sur la RD et qu'elle est réglementée par la charte de Signalisation d'Information Locale (SIL). Par contre un commerçant peut très bien mettre son panneau sur un terrain privé longeant la départementale.

B. LAFOND revient sur le moyen de réduire la vitesse aux Bourres : il faudrait mettre en place des moyens de limiter la vitesse sans la réduire davantage comme par exemple des chicanes, des plots centraux ...

Courrier M. Mme PIN

Suite au courrier de M. Mme PIN, M. le Maire informe le conseil que pour résoudre le problème de stationnement évoqué, deux jardinières ont été placées devant et en face la maison de M. Mme PIN. En ce qui concerne le bruit sur la terrasse, un éclairage a été installé à l'abri à destination des jeunes afin qu'ils puissent y aller plutôt que de rester sur la place.

Remerciements

M. le Maire donne lecture des courriers de remerciements des associations pour les subventions versées au titre de 2020, à :

- ASDB
- ADMR
- AFPS04

Forum des associations 2020

Suite à la faible fréquentation de la manifestation l'an passé et dans le contexte sanitaire actuel, il n'y aura pas de forum des associations cette année.

Projet coopération décentralisé « Sentier d'Abraham »- Beni Naïm

M. le Maire informe l'assemblée que le dossier, réalisé en collaboration avec la région a été déposé ce vendredi et que la participation de la commune est au final de 1 000 euros. Une copie du dossier va être adressée à l'ensemble du conseil municipal.

Fin des tarifs réglementés de vente de l'énergie (TRV)

M. le Maire informe que dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de la vente de l'énergie, un courtier spécialisé nous a proposé de comparer et négocier, sans frais pour nous, les tarifs des différents fournisseurs d'énergie. Il nous a transmis un tableau faisant ressortir une économie potentielle de 3 800 € à l'année auprès d'ENGIE, économie principalement générée par la suppression des frais d'abonnement. Avant toute décision, M. le Maire charge le secrétariat d'adresser l'étude à l'ensemble des conseillers.

Incident Orange du 28/08/2020

JC FABRE tient à souligner la pugnacité avec laquelle l'adjoint administratif a fait en sorte que le dysfonctionnement du réseau Orange, qui durait depuis samedi, soit réparé dans la matinée.

Panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal

N. BAILLE demande quand vont être installés les panneaux solaires. JL PIN répond qu'il a assisté à une réunion récemment et que l'installation devrait avoir lieu courant septembre.

Chemin de St Abdon au Serre

C. SOUTEYRAND rapporte une réclamation des riverains du chemin St Abdon qui se demande pourquoi une partie est en enrobé et l'autre en bicouche et signale qu'une partie du chemin est déjà bien dégradée. M. le Maire répond que le revêtement n'a pas été fait en même temps et qu'il s'agit aussi d'une question de coût. JC FABRE ajoute que si dégradations il y a eu lors du transport de la terre à l'atelier communal, il chargera les entreprises responsables de remettre en état.

Cinéma de pays

JC FABRE informe le conseil que le cinéma de pays reprend ses activités et que les prochaines projections sur THOARD auront lieu les dimanches 25 octobre 2020, 27 décembre 2020 puis en février et avril 2021.

Boulangerie

Pas plus d'informations pour le moment.

Recrutement médecin

M. le Maire informe que M. POUILLY, directeur de la maison de retraite, a émis l'idée de mettre à disposition un local, au sein de la maison de retraite, qui permettrait à un médecin de faire les consultations des résidents ainsi que des consultations privées. I. PEIGNEUX insiste sur le fait qu'il faut rapidement refaire l'annonce afin qu'elle puisse être diffusée par l'ordre des médecins. M. le maire informe qu'un article sur notre recherche de médecin doit paraître dans La Provence ce mardi.

Communication sur les dates de réunion

B. LAFOND demande s'il est possible d'intégrer dans le bulletin municipal un calendrier des réunions de conseil. Les membres de la commission communication en prennent note.

Prochaine réunion du Conseil

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 19 heures. Une convocation sera envoyée par le secrétariat de mairie.

La séance est close à 20 heures 50 minutes.